

## SOCIÉTÉ DES PULPES ET PAPETERIES DU TONKIN (1911-1918) USINE À VIÉTRI

OFFICE COLONIAL  
Conférences publiques  
(*Les Annales coloniales*, 24 novembre 1910)

.....  
22 décembre 1910. — Utilisation des bois de l'Indochine, notamment pour la pâte à papier, par M. Lelorrain, inspecteur des services agricoles et commerciaux de l'Indochine, sous la présidence de M. Vasselle, conseiller d'État, directeur des affaires politiques et administratives au ministère des colonies, membre du conseil d'administration de l'Office colonial.  
.....

---

L'Industrie au Tonkin en 1912  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier 1913)

[122] Après les essais tentés par M. Berthoin à Dap-cau, une société (Société des pulpes et papeteries du Tonkin) vient de se constituer au capital de 1.500.000 fr. à Viétri. L'usine, installée dans le centre même de Viétri et sur le bord de la rivière Claire, en est à ses débuts. Elle produit actuellement près de 3 tonnes de pâte par jour. Le matériel est des types les plus récents.

---

L'Industrie au Tonkin en 1912  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier 1914)

[79] L'usine de pâte à papier de bambou de Viétri est enfin entrée dans la période de production commerciale, une grande papeterie est en construction à Dap-câu.

---

### SOCIÉTÉ DU PULPES ET PAPETERIES DU TŒINN

---

Société anonyme au capital de \$ 660.000  
Siège social à Haiphong (Tonkin), 21, rue Jules-Ferry  
AVIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1914)

En vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des Pulpes, en date du 7 février 1914, il est émis à compter de ce jour :

Trois mille trois cents actions de \$ 50 l'une, payables moitié à la souscription, moitié le premier juillet 1914.

Les souscriptions sont reçues :

à Haiphong au siège social ;

à Hongkong, en l'office de T.F. Hough, Esquire.

à Hongkong, à la Banque de l'Indo-Chine.

Les propriétaires d'actions anciennes ont un droit de préférence pour la souscription des actions de priorité émises.

Ce droit, à peine de déchéance, doit être exercé avant le 15 mars 1914.

Tous les actionnaires, anciens souscripteurs des actions de priorité, auront droit au minimum, à une union de priorité pour quatre actions anciennes.

Les actions de priorité qui sont créées auront droit, par préférence aux actions anciennes, sur les bénéfices, à un premier dividende cumulatif de 8 % (huit pour cent).

En outre, après attribution aux actions anciennes et aux parts bénéficiaires des 6 % et 5 % sur les bénéfices que leur réserve présentement l'article 44 des statuts, elles viendront concurremment avec les actions anciennes, dans la répartition des 50 % du solde des bénéfices pouvant revenir au capital actions.

En cas de dissolution de la société, sur l'actif net, il sera prélevé :

1° — La somme qui, par suite de l'insuffisance des bénéfices distribués au cours de la société serait nécessaire pour compléter s'il y a lieu aux actions de priorité, leur premier dividende de 8 % pendant la durée de la société.

2° — La somme nécessaire pour amortir complètement le capital des actions de priorité si cet amortissement n'a pas encore été effectué.

En tant que de besoin et pour le surplus, se référer à la notice publiée par application de la loi du 30 janvier 1907, dans le n° 14 du *Journal officiel de l'Indo-Chine*.

Pour le conseil d'administration.

Le Président :  
P. Briffaud

---

PATE DE BAMBOU  
AVIS À MM. LES FABRICANTS  
(*Moniteur de la papeterie française*, 15 mars 1914)

M. Birot <sup>1</sup>, directeur de l'usine de la Société des pulpes et papeteries du Tonkin, à Viettri, informe MM. les fabricants français qu'il peut leur fournir de la cellulose de bambou, souple, se blanchissant facilement et pouvant remplacer avantageusement la pâte de coton et, dans certains cas, celle d'alfa. Cette pâte convient très bien à la fabrication des vergés, chromos, impressions fines, etc.

Le prix actuel de vente est de 30 francs les 100 kg, quai port français.

---

<sup>1</sup> Marc Abel Birot (Angoulême, 10 janvier 1881) : fils de Pierre Birot, employé d'octroi, et de Jeanne Brechenade. Diplômé des Arts et métiers d'Angers, il débute à la papeterie Laroche-Joubert de Basseau à Angoulême où il rencontre son épouse Ernestine, fille d'Ernest Marguet (1861-1927), directeur de la dite usine. Il dirige ensuite les Pulpes et papeteries de l'Indochine à Viétri, puis, après liquidation de celles-ci, l'agence de Yunnanfou de la Société anonyme de constructions mécaniques, de Haiphong, avant de passer aux Papeteries de l'Indochine. Il les représente à la Société indochinoise de pyrotechnie (1930). En outre administrateur des Tuyaux agglomérés et centrifugés de l'Indochine (Stacindo) et de la chancelante Mine Armorique (1931).

Vice-président de la Chambre de commerce du Tonkin, il rentre en France à la fin de 1935 et meurt le 10 juin 1936 à Montbron, où ses parents s'étaient mariés (État civil transmis en février 2015 par Françoise Marguet, que nous remercions. *Bulletin de la Chambre de commerce de Hanoi, Moniteur de la papeterie française.*)

Des échantillons seront, d'ici peu, au bureau du journal à la disposition des intéressés qui pourront s'adresser directement à l'usine de Viettri (Tonkin).

---

### SOCIÉTÉ DU PULPES ET PAPETERIES DU TŒINN

---

Société anonyme au capital de \$ 660.000  
Siège Social à Haiphong (Tonkin), 21, rue Jules-Ferry  
AVIS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai-13 juin 1914)

En vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des Pulpes et Papeteries du Tonkin en date du 25 mai 1914, il est émis à compter de ce jour deux mille actions de 50 \$ l'une, payables moitié à la souscription, moitié le premier août 1914.

Les souscriptions sont reçues :  
à Haiphong au siège social ;  
à Haiphong — Hanoi et Hongkong à la Banque de l'Indo-Chine ;  
à Hongkong encore aux bureaux de MM. Lowe et Bingham et Mathews Des Vœux Road.

Les propriétaires des actions anciennes ont un droit de préférence pour à la souscription des actions émises.

Ce droit, à peine de déchéance, doit être exercé d'ici le 15 juin 1914.

Seront considérées comme acquises à l'émission susindiquée les souscriptions à l'émission des 3.300 actions de priorité qui avait été décidée par l'assemblée générale du 7 février 1914 et qui n'auront pas été retirées par leurs auteurs d'ici le 20 juin 1914.

La présente émission sera irrévocablement close le 30 juin 1914.

Les 2.000 actions de priorité qui sont créées auront droit par préférence aux actions anciennes sur les bénéfices à un premier dividende cumulatif de huit pour cent.

.....  
Pour le conseil d'administration.

Un des administrateurs délégués.  
L. Porchet <sup>2</sup>.

---

### SOCIÉTÉ DES PULPES ET PAPETERIES DU TONKIN

Pâtes à papier  
Siège social : rue Jules-Ferry, Haïphong,  
Siège d'exploitation : usine de Viétri (Phu-tho).  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 80)

MM. [Marc] DANDOLO <sup>3</sup>, administrateur délégué, à Haïphong ;  
L[éon] PORCHET, *idem* ;  
CHARDIN, signe par procuration ;  
M. BIROT, ingénieur, directeur technique, à Viétri, et M<sup>me</sup> ;

---

<sup>2</sup> Léon Porchet : des [Ateliers éponymes](#), à Haïphong.

<sup>3</sup> Marc Dandolo : colon tonkinois d'origine auvergnate, tour à tour agent de l'Union-Incendie à Haïphong, directeur de *L'Avenir du Tonkin* à Hanoi, prospecteur minier, inventeur des Mines d'or de Pac-Lan, apporteur de concessions à la Société agricole et forestière de Yên-My et aux Charbonnages de Ninh-Binh, administrateur des Mines d'or de Tchépone (puis d'Outre-Mer)...

GIRAUD, chef de fabrication ;  
JOINER, VEIR, LAURIE, surveillants ;  
THOMAS, chef mécanicien.

---

Haïphong  
SOCIÉTÉ DES PULPES ET PAPETERIES DU TONKIN  
Pâtes à papier  
Siège social : rue Jules-Ferry, Haïphong  
Siège d'exploitation ; Usine de Viétri  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 66)

MM. DANDOLO, administrateur délégué, à Haïphong ;  
L. PORCHET, administrateur délégué, à Haïphong ;  
CHARDIN, signe par procuration ;  
M. BIROT, directeur technique, à Viétri.

---

Le Tonkin en 1915  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1916)

[458] [...] L'usine de cellulose de Viétri ne fonctionne plus [...].

---

L'Indochine peut-elle emprunter et où ?  
par Henri Cucherousset  
(*La Jeune Asie*, 21 avril 1921)

.....  
On peut donc s'adresser aux pays voisins, particulièrement à Hongkong et Shanghai, ces deux grands marchés d'argent, qui ont la même monnaie que l'Indochine, la piastre ou dollar de 24.3 grammes d'argent fin. Hongkong surtout, situé aux portes de l'Indochine et où notre colonie est bien connue avec ses richesses et ses possibilités, malheureusement aussi son administration. Depuis longtemps, les capitalistes de Hongkong ont cherché à contribuer au développement de notre colonie, dont les richesses latentes, la population indigène si laborieuse au Tonkin du moins et la hardiesse et les solides qualités de nos colons leur inspiraient confiance ; mais presque chaque fois, ils se sont heurtés à une administration anarchique, fantasque et hostile aux colons. Rappelons la part prise par les Sir Paul Chater <sup>4</sup> dans la création de cette magnifique entreprise des mines de Hongay et les avanies faites par notre administration à ce capitaliste si bien disposé pour l'Indochine ; [rappelons la souscription faite d'enthousiasme à Hongkong pour la papeterie de Viétri et la faillite de cette intéressante entreprise](#) ; rappelons l'entrain avec lequel, en 1917, d'énormes capitaux s'étaient réunis à Hong-kong pour une grosse affaire d'élevage et d'industrie

---

<sup>4</sup> Sir Paul Chater (1846-1926) : banquier à Hong-Kong, promoteur courageux et administrateur des Charbonnages du Tonkin. Auteur d'une tentative de rachat du *Courrier d'Haïphong* en 1889. Commanditaire de forages pétroliers au Tonkin vers 1903 et de prospections de cuivre dans la même région autour de 1909. Administrateur de la Société agricole de Suzannah (hévéas en Cochinchine). Officier de la Légion d'honneur.

frigorifique en Annam <sup>5</sup> et l'obstruction d'un résident supérieur malveillant et entêté [Le Gallen] causant d'abord le retrait de la participation de la moitié des capitalistes, puis compromettant le succès de l'entreprise montée quand même, mais sur une moindre échelle. Et ne suit-on pas de Hong-kong la sarabande des gouverneurs, un par an en moyenne, chacun amenant sa séquelle de parasites à caser, chacun soucieux de s'enrichir bien vite et de s'en aller, et la valse effrénée des fonctionnaires s'en allant tous les trois ans passer un an en France, changeant à tout instant de poste, voir même d'attribution et la création à jet continu de sinécures et les services sans cesse désorganisés et réorganisés ?

Ce qu'ils voient de notre administration et la façon dont celle-ci a traité les capitaux de Hongkong, tout cela n'est pas pour encourager nos voisins. Et cependant, telle est leur confiance dans la colonie et les colons, qu'un emprunt à Hong-kong aurait encore quelques chances de réussite si notre administration connaissait le grand port anglais ; mais elle l'ignore. Il faudrait surtout, pour faire cesser les préventions de nos voisins, que la métropole accordât à la colonie une certaine autonomie, souvent promise, toujours refusée, qu'elle renonçât définitivement au système des prébendes.

Il faudrait que, désormais, les gouverneurs fussent nommés pour dix ans au moins et les fonctionnaires astreints à des séjours ininterrompus de cinq ans au moins dans le même poste. Bref, ce qu'il faut à l'Indochine, c'est la stabilité administrative avant tout et l'adoption de ce principe que les fonctionnaires sont faits pour la colonie et non la colonie pour les fonctionnaires et pour le patriciat républicain.

.....

---

ÉTATISME OU LIBERTÉ ?  
par M.D. [Marc Dandolo]  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1923)

[...] M. Doumer [...] vit, avec le plus vif intérêt, se créer de belles entreprises qu'il encouragea de son mieux, secourut de diverses manières, et justement il faut, parmi elles, placer, à côté de la société Lombard, des Thés de l'Annam, la Société des Tabacs que fonda M. Lecacheux. [...] Par malheur, il ne reste de la personne même de M. Lecacheux, dans les souvenirs des vieux Tonkinois, qu'une vision fort triste et ce ruban rouge, l'un des premiers décernés dans le pays, fut peut-être cause d'une timidité accrue dans les distributions ultérieures. Quant à M. Lombard, fort honnête homme, il mourut sans que le succès eut couronné ses efforts.

Nous vîmes successivement d'autres échecs nombreux dans le monde agricole, commercial, industriel. Devant eux, l'Administration se fit impassible. On peut soutenir, nous n'en disconviendrons pas, que ce fut son devoir ; mais l'attitude reste discutable dans certains cas où il s'agissait d'affaires intéressantes au plus haut degré l'avenir même de la Colonie. Nous avons vu couler Kébao ; nous avons connu Hongay, aujourd'hui si puissamment prospère, à la veille de la ruine : ce ne fut point l'Administration qui sauva notre plus grosse affaire minière tonkinoise, ce fut un Anglais de Hongkong, Sir Paul Chater. La Société des Ciments connut des jours de détresse ; on l'eut laissée mourir : elle se tira d'affaire par prodige. Nous pourrions passer en revue toutes nos grosses exploitations, aujourd'hui florissantes, en constatant, pour presque chacune, qu'elle connut les affres d'une crise de croissance, une heure venue, et faillit en mourir.

Une histoire qui restera caractéristique est celle de la Société des Pulpes et Papeteries du Tonkin. En un temps où l'on renonçait à l'espoir de voir venir des capitaux métropolitains dans la colonie, et où il paraissait urgent d'aviser à ne plus végéter dans

---

<sup>5</sup> Palco.

une attente stérile, les promoteurs de cette société s'étaient avisés de la constituer pour moitié avec un capital souscrit au Tonkin, et pour moitié avec des fonds recueillis à Hongkong, en gardant cependant à la participation française une majorité d'actions et une prépondérance au conseil d'administration.

L'objet de cette société était d'innover en matière industrielle et, pour la première fois dans le monde, de fabriquer de la pâte à papier à l'aide de bambous.

L'élément anglais en cette affaire groupait les financiers les plus marquants de Hongkong et ses « Princes marchands ». En cas de succès, ce groupe eut été heureux de coopérer, toujours sous la même forme, dans des entreprises des genres les plus variés, et nous avons ainsi chez nos voisins les capitaux vainement réclamés en France. Par là aussi, nous trouvons la possibilité de réveiller la somnolence française à l'occasion du Tonkin, en provoquant un peu de honte d'où serait née une émulation rapide, extrêmement favorable à la colonie.

Ce sont ces conséquences qu'avaient surtout envisagées les promoteurs de la Société des Pulpes et Papeteries du Tonkin et un souci de justice nous oblige à dire que M. Klobukowski, alors gouverneur général de l'Indochine, l'avait parfaitement compris et qu'auprès de lui, M. le résident supérieur Simoni mesurait à merveille les conséquences heureuses d'une telle coopération.

Le premier résultat obtenu par la tentative en question fut de provoquer une avalanche d'injures. M. de Préssensé, à la Chambre, avec une incroyable légèreté, adressa au ministre d'alors une lettre, que je garde précieusement, où tout un lot d'insanités remarquable était condensé. La coupe du bambou dans la vallée du fleuve Rouge avait déjà soulevé une insurrection des populations annamites... ! Il fallait s'attendre aux pires événements ; le sang allait couler à torrents, et parce que le Procureur général des Missions étrangères était ouvertement actionnaire de cette société, elle devenait *ipso facto* manifestation cléricale... et la mort seule, la mort économique, était capable d'expié ce forfait. En réalité, la liste des souscripteurs, déposée conformément à la loi, au greffe du tribunal de Haïphong, eut démontré à premier examen que l'on comptait comme actionnaires, d'une part une forte majorité de petits épargnants français, fort indifférents aux questions confessionnelles, et un groupe remarquable d'Anglais protestants avec, je crois bien, pour comble d'ironie, tous les dignitaires de la principale loge maçonnique de Hong-Kong, vénérable en tête ! Les attaques furent donc de la plus admirable mauvaise foi. Ce fut un épisode curieux de guerre civile.

Cependant, on travaillait. Mais, nous l'avons dit, on innovait. Il y eut donc les tâtonnements inévitables quand il est impossible de se guider sur le modèle d'exemples antérieurs et qu'il s'agit de procédés à créer. L'on surmonta, grâce surtout à l'énergie et l'ingéniosité de M. Porchet, toutes les difficultés de fabrication. Le produit obtenu fut très beau. Il restait à le faire accepter par les fabriques de papier françaises.... Et ce fut là quelque chose d'inimaginable comme difficultés. Nul ne peut supposer, s'il n'a été mêlé à de telles affaires, jusqu'où peut aller en industrie l'esprit de routine et l'inertie. La pâte plaisait, donnait un papier excellent ; on la reconnaissait supérieure à la pâte de bois, mais l'adopter eut entraîné, dans telle usine, une modification à l'outillage, dans telle autre il eut fallu renoncer à des habitudes... Les Allemands seuls se décidaient à acheter ; il est possible en y réfléchissant bien, qu'ils aient rêvé d'acheter, non seulement la pâte produite, mais aussi sans doute l'usine elle-même, à la faveur d'une crise qu'ils se crurent à même de déterminer. La guerre coupa court à ces intrigues et aussi, faute de soude, à la fabrication.

Je crois bien ne rien avancer d'excessif en disant que, si, à un moment donné, le gouvernement avait participé à la réorganisation de la Société des Pulpes sous la triple forme qu'il adopte pour la Société des Tabacs aujourd'hui, la Société des Pulpes serait florissante, que l'épargne tonkinoise, qui fournissait alors et pour la première fois, le plus considérable effort qu'on eut vu, aurait en mains des titres de valeur, et qu'enfin,

sur le modèle conçu alors, d'autres sociétés industrielles de même type donneraient à la colonie une activité plus intense. [...]

---

### La papeterie en Indochine

par Marc Birot, directeur des Papeteries de l'Indochine  
(*Moniteur de la papeterie française*, 1<sup>er</sup> janvier 1927)

En 1911, un groupe de capitalistes français du Tonkin et anglais de Hongkong, formait la Société des pulpes et papeteries du Tonkin au capital de 600.000 piastres. Le but de la société était la fabrication de la cellulose de bambou à la soude. L'usine fut installée à Vietri, près du confluent de la rivière Claire et du fleuve Rouge, la mise en marche de l'usine eut lieu fin 1912.

Le matériel avait été fourni par la maison J. Bertrams et C<sup>o</sup>, d'Edimbourg, et comprenait deux lessiveurs verticaux, les appareils de lavage de la pâte, un presse-pâte de 2 m. 40 de largeur, un atelier complet pour la récupération de la soude, une forte batterie de chaudières et les machines à vapeur qui avaient été jugées nécessaires. Les premières coupeuses à bambou installées ne donnèrent que de mauvais résultats, leur production étant de beaucoup trop faible et leur entretien très coûteux.

De nouvelles furent construites à Haïphong sur un principe différent des premières, et leur fonctionnement donna satisfaction.

Après une période de mise en marche assez longue pendant laquelle la pâte obtenue était très jaune, pleine de bûchettes et peu solide, la direction de l'usine ayant été changée, le produit obtenu fut définitivement amélioré.

L'affaire qui, en 1913, au changement de direction, était grevée d'un emprunt hypothécaire de 200.000 \$ et dont le capital venait d'être augmenté de 100.000 \$ d'actions privilégiées, dut arrêter sa fabrication en 1915 et fut vendue par liquidation judiciaire, en 1918, à la Société des papeteries de l'Indochine.

---

Suite :

1918 : [Papeteries de l'Indochine](#).